

### Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour ce fonds. Il ne s'agit pas d'une documentation commerciale. Conformément à une obligation légale, ces informations vous sont fournies pour vous aider à comprendre la nature et les risques associés à l'investissement dans ce fonds. Il vous est conseillé de le lire, avant de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE ISIN : FR0011006758

Cet OPCVM est géré par PINK CAPITAL

### Objectifs et politique d'investissement

#### Les principales caractéristiques du fonds :

▪ Arlequin Allocation Absolue est un fonds dont l'objectif de gestion est de réaliser une performance minimum de 7% annualisée nette de frais, sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 5 ans).

▪ La flexibilité des stratégies mises en œuvre implique, dans le temps, l'alternance de fortes expositions « actions » et « taux » et rend caduque toute comparaison avec un indice figé de marché. Cependant l'investisseur pourra se référer annuellement aux performances de la catégorie d'OPC « Mixtes EUR Flexibles » calculées par Morningstar.

▪ Le fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA (actions ou valeurs assimilées et OPCVM). La détention minimale en actions de société de l'Union Européenne sera de 75%. Le fonds est principalement exposé via des OPC (à plus de 50% de l'actif net), des titres en direct et des futures actions. L'exposition maximale aux actions américaines et aux actions japonaises sera limitée respectivement à 50% et 25% de l'actif net. Le fonds ne pourra pas exposer plus de 25% de son actif sur les marchés émergents et plus de 60% sur les actions de petites et moyennes capitalisations.

Le niveau de l'exposition action, principale source de risque peut varier entre 0% et 125% de l'actif net.

▪ Les contrats à terme : le fonds peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.

▪ Le fonds pourra également investir dans des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics, en obligations, titres négociables à court terme et titres négociables à moyen terme émis par des émetteurs privés libellés en euro ou en devises de la zone euro ou internationaux (pays de l'OCDE et pays émergents). Le fonds peut investir également en obligation de type « Investment Grade » ou « haut rendement » ou non notée et titres spéculatifs (inférieur à 10% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 5. L'exposition aux produits de taux (obligations et produits monétaires) est de 50% maximum de l'actif net.

La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie ainsi que des OPC exposés en titres de taux. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

Le fonds peut investir également en OPC « monétaire » et « monétaire court terme » dans la limite de 25% de l'actif net.

▪ Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA (maximum 30%) ou fonds d'investissement de droit étranger.

▪ Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. La part maximum de l'actif net exposée au risque de change est de 20%.

▪ Cet OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

▪ Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

▪ L'investisseur pourra obtenir sur simple demande, un rachat chaque jour ouvré. Les ordres de souscription et de rachat sont reçus et centralisés chez CACEIS Bank au plus tard à 10 heures (heure de Paris) le jour de banque ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés. Le règlement des souscriptions et des rachats intervient le jour de banque ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible. A Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.



▪ Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse qui est plus grande que sur les titres de dette publique.

▪ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

▪ Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.

▪ La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

▪ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

▪ L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

#### Risques importants non pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

▪ **Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés** : Le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures, sur indices et sur le change. Il pourra également prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir partiellement ou intégralement en fonction des conditions de marché le portefeuille aux risques actions, de taux et de change. L'utilisation de ces produits complexes peut entraîner une amplification des mouvements de titres et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

▪ **Risque de crédit** : Le fonds peut être investi en obligations (privées ou d'Etat), soit en direct soit au travers d'OPC. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou selon la propre analyse de la société de gestion ou de défaut de ces derniers la valeur des obligations peut baisser, et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

▪ Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

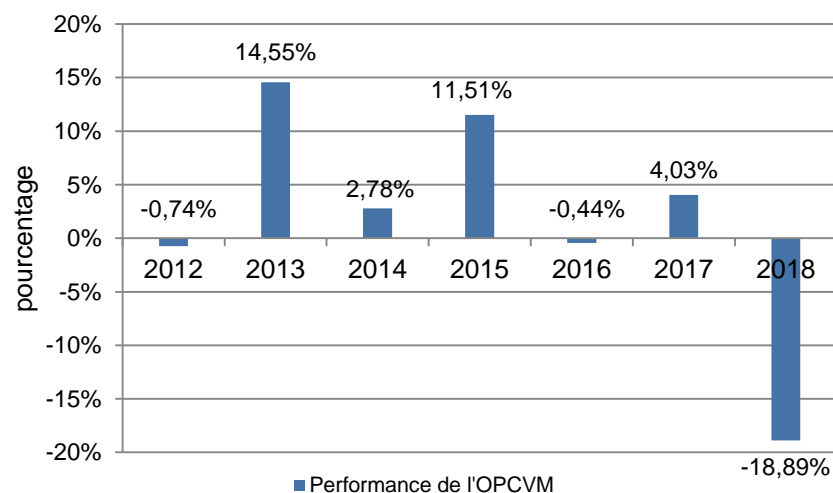
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrées	2.50%
Frais de sortie	0.00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.*	
Frais prélevés par le fonds par an	
Frais courants	3,68%
Frais prélevés par le fonds sous certaines conditions	
Commission de performance	20 % TTC de la performance de l'actif net qui excèdera 7% annualisé. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0,50%

\*Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice clos en mars 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais et autres charges, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus, disponible sur le site internet : [www.pinkcapital.fr](http://www.pinkcapital.fr).

## Performances passées



### AVERTISSEMENT :

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**DATE DE CREATION DE L'OPVM :** 02/03/2011

**DEVISE DE LIBELLE :** Euro

### CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

- A compter du 24/10/2012, le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif dans d'autres parts ou actions d'OPCVM.

## Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus de l'OPCVM, le DICI et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM peuvent être fournis sur demande à [info@pinkcapital.fr](mailto:info@pinkcapital.fr) et sont disponibles sur le site internet [www.pinkcapital.fr](http://www.pinkcapital.fr).
- La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur le site internet : [www.pinkcapital.fr](http://www.pinkcapital.fr), sur simple demande au +33 (0)1 707 26 707 ou par mail : [info@pinkcapital.fr](mailto:info@pinkcapital.fr).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPC (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Le statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis, est : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité) ;

[http://www.economie.gouv.fr/files/usa\\_accord\\_fatca\\_14nov13.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité de PINK Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION :** Pink Capital a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la société : <http://www.pinkcapital.fr>, ainsi que la politique complète de rémunération des employés de Pink Capital sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.